Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260306-DECIS_2026_019-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Avenant n° 1 au marché de travaux pour la démolition et la dépose sélective de bâtiments sis rue des Trois-Évêchés	DÉCISION N° 2026 – 019 du 6 mars 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-055 en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés suivant la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 214 000 € HT ;

Vu le marché passé entre la Commune et l'entreprise SAS Kerleroux, dont le siège est située 18 rue Denis Papin à Héric (44810), pour la réalisation des travaux de démolition et de dépose sélective des bâtiments situés au n° 5 et au n° 7 de la rue des Trois-Évêchés, ceci pour permettre la construction ensuite sur l'emprise libérée de la future médiathèque augmentée ;

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire, en cours d'exécution des travaux, et compte tenu des aléas rencontrés, d'apporter quelques modifications aux prestations initialement demandées, à savoir :

- la réalisation des prestations supplémentaires suivantes : Extraction, dégazage et inertage d'une cuve enterrée ; démolition et évacuation d'une clôture en plaque de béton côté boulangerie ; débroussaillage et aménagement d'une zone de stockage complémentaire pour la maçonnerie en bauge ;
- la suppression des prestations suivantes : Démolition du mur de la cave côté Encrier.

Considérant que ces différentes modifications de prestations entraînent une incidence financière totale positive de 2 975,00 € HT ;

DECIDE :

- DE CONCLURE, à cet effet, un avenant n° 1 au marché de travaux passé entre la Commune et l'entreprise SAS KERLEROUX pour la réalisation des travaux de démolition et de dépose sélective des bâtiments sis au 5 et 7 de la rue des Trois-Évêchés à Romillé.
Cet avenant a notamment pour effet d'augmenter le montant total de marché signé entre les parties de 2 975,00 € HT, portant donc le montant total de celui-ci à 119 975,00 € HT (soit une augmentation de 2,54 %).

Henri DAUCÉ
Maire



Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr